

SNCA

Certifiés, Agrégés e.i.L. **C**onvergence

Françoise Roche
Secrétaire Générale

5, rue Clisson 75013 PARIS / T 0684572075 / T 0153940753

FR41@wanadoo.fr / gc.roche@orange.fr

www.snca-nat.fr

Marylise LEBRANCHU
Ministre de la Décentralisation
et de la Fonction Publique
80, rue de Lille
75007 PARIS

Réf. : ...

Objet : concours réservés

Madame le Ministre,

Le SNCA e.i.L. Convergence souhaite être informé de la prolongation ou non des concours réservés mis en place par la loi pour résorber la précarité dans les trois Fonctions Publiques. Initialement ouverts de 2013 à 2016 votre ministère avait laissé entendre qu'ils pourraient être prolongés jusqu'en 2018. Si une décision à ce sujet a été prise, elle n'est pas connue, à ce jour, des services de l'Education Nationale.

Particulièrement impliqué dans la défense des personnels de la MLDS, naguère MGIEN, dont les effectifs contractuels avoisinent la moitié du total, il a fallu batailler deux ans avant que Madame la DGRH du ministère de l'Education Nationale consente à inscrire la CPIF (Coordination Pédagogique Ingénierie de Formation) au rang des concours réservés, handicap certain pour les enseignants coordinateurs qui exercent ce métier et dont la lutte contre le décrochage scolaire, priorité nationale fixée par Monsieur le Président de la République, implique la mobilisation permanente.

Donc, dans une première approche, le SNCA e.i.L. Convergence aspire ardemment à la prolongation des sessions des concours réservés.

Si, par une heureuse coïncidence de vues, votre projet, Madame, rejoignait notre demande, il faudrait revoir les termes de l'éligibilité à ces concours. Cette éligibilité a en effet été fixée en 2012 ; les personnels contractuels, exclus à l'époque, devraient-ils l'être encore si l'ouverture des concours réservés se prolongeait ?

Le SNCA e.i.L. Convergence ne doute pas de la solidarité gouvernementale. Que le silence de votre ministère sur l'éventuel prolongement des concours réservés fasse écho à la décision d'ouvrir désormais les concours internes de l'Education Nationale sur le modèle des concours réservés, pourrait en être la preuve tangible. Toutefois, le sort des non éligibles MLDS et GRETA de 2012 n'en sera pas résolu pour autant ; en effet, Madame la DGRH qui tient les cordons de la bourse, n'a pas inscrit la CPIF au rang des concours internes de l'Education Nationale ; et de fait, comment ouvrir un concours interne quand il n'y a pas de concours externe ?

Ne doutez pas, Madame le Ministre, de la volonté du SNCA e.i.L. Convergence de porter la question des concours internes/concours externes de recrutement devant votre homologue du ministère de l'Education Nationale. Toutefois, en supposant que nos

suggestions d'ouvrir des concours externes CPIF aboutissent, l'eau aura couler surabondamment sous les ponts et nos collègues contractuels MLDS et GRETA non éligibles depuis 2012 constitueront le réservoir de précarité dont un de vos successeurs, dans dix ou quinze ans, s'inquiétera de la meilleure façon de le vider ... Gouverner, c'est prévoir, dit-on ; en l'occurrence, le rétroviseur suffira ...

C'est pour éviter cette politique sempiternellement réitérative que le SNCA e.i.L. Convergence vous demande, pour pallier les inégalités les plus prégnantes, de prolonger les sessions des concours réservés et d'en modifier les conditions d'accès. Voilà donc notre seconde approche ...

Le SNCA e.i.L. Convergence espère la réponse à ce courrier avec sérénité car le bon sens et le pragmatisme ne sauraient laisser indifférent quiconque. De plus, si cette réponse était assortie d'une proposition d'audience, il en serait ravi ; car s'il se fait un devoir de défendre chaque agent de la Fonction Publique qui le sollicite, sur le point précis qui le concerne, il a, par le fait de sa longue expérience d'entre-aide, beaucoup de choses à dire sur la décentralisation et la Fonction Publique.

Il vous prie, en attendant, d'agréer, Madame le Ministre, les respects républicains qu'il vous présente bien sincèrement.

Paris, le 20 novembre 2015

La secrétaire générale
Françoise Roche